

Communiqué de presse  
(Pour diffusion immédiate)

## **Dès 2018, des aînés ayant besoin de transports pour recevoir des soins médicaux seront laissés à eux-mêmes partout au Québec**

Cantley, jeudi le 29 juin 2017– La Table autonome des aînés des Collines est sous le choc face à la décision du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec de ne plus financer les transports effectués par des bénévoles partout au Québec et ce, dès 2018.

Les services de transport collectif sont non seulement une alternative au transport en commun ou au transport par taxi, dans des régions où ces services sont inexistantes, mais constituent également un service d'accompagnement personnalisé lors des rendez-vous médicaux. Les bénévoles passent prendre les personnes directement chez elles, les accompagnent à leur rendez-vous et attendent sur place avant de les raccompagner à la maison. Souvent, le bénévole aidera une personne en chaise roulante, ou encore à s'y retrouver dans l'établissement de santé. Cette présence permet également de développer un lien de confiance entre le bénévole et l'accompagné et ainsi favoriser un filet de sécurité autour de certaines personnes vulnérables ou isolées.

En Outaouais rural, quatre Corporations assurent les services de transports collectifs, soit Transcollines, TransporAction Pontiac, le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau et la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau. Au total, **annuellement, ce seront 40 000 transports** qui sont effectués en Outaouais rural. Rappelons également que les services de transports en commun et de taxi sont extrêmement limités, voire inexistantes dans les MRC de l'Outaouais, à l'exception des Collines-de-l'Outaouais. Or, malgré la présence de transport en commun sur ce territoire, le transport par bénévoles demeure essentiel pour répondre à des besoins spécifiques.

Dans son plus récent programme d'aide au développement du transport collectif, le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec écrit que « L'année 2017 sera la dernière où il sera permis d'utiliser les aides financières reçues afin de couvrir une partie des frais de déplacement liés au transport effectué par des bénévoles. »<sup>1</sup> Dans les faits, **cela conduira à la fermeture complète du service pour la plupart des organismes touchés.**

---

<sup>1</sup> Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec, « Programme d'aide au développement du transport collectif », p.13-15, Consulté sur internet le 28 juin 2017, <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/transport-collectif/Documents/Modalites-PADTC.pdf>

Carl Hager, bénévole pour Transport'Action Pontiac et membre du conseil d'administration de la Table autonome des aînés des Collines explique : « Les clients de TransporAction Pontiac ne demeurent pas le long des routes principales de la région (le route 148, dans notre cas). Souvent, ils vivent à plusieurs km des routes principales. Les heures de leurs rendez-vous pour des chirurgies dans les hôpitaux de Gatineau/Ottawa peuvent varier de 6h le matin à tard dans l'après-midi. La plupart de nos clients sont des aînés et ont des problèmes de mobilité, ont de la difficulté à marcher ou ont des conditions de santé difficiles. Les obliger à prendre les transports en commun (même s'ils existaient dans notre région !), ne seraient pas une option viable. De plus, considérant la variété des horaires des rendez-vous, un autobus unique ne serait pas non plus rentable. »

Marie-Pierre Drolet, directrice à la Table autonome des aînés des Collines s'inquiète : « Nous craignons que plusieurs aînés isolés géographiquement soient privés de soins médicaux essentiels, faute de moyen de transport pour s'y rendre. Les conséquences risquent d'être dramatiques ! »

Benoit Legros, responsable de la planification chez Transcollines explique : « À notre avis, cette décision est basée sur deux malentendus. D'abord, l'industrie du taxi craint une compétition déloyale alors qu'en réalité, avec des densités de population si faibles, les compagnies de taxis ne peuvent être viables. La preuve étant le nombre de permis disponibles dont personne ne veut. Le deuxième problème vient de la conception de ce qu'est du transport en commun. Pour nous, le transport par bénévole est une alternative à l'auto solo et constitue par conséquent du transport en commun. On nous dit qu'il doit y avoir une notion de parcours et d'horaire fixe. Tout ça au moment où même les grands services urbains envisagent de redéfinir leur offre de service pour plus de flexibilité. En milieu rural, avec des territoires si peu densément peuplés, il faut être créatif pour briser l'isolement des communautés. »

Par conséquent, la Table autonome des aînés des Collines demande au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec de réviser son programme de financement, afin de tenir compte des réalités rurales et de la clientèle particulièrement vulnérable touchée par la fermeture de ce service.

-30-

Pour informations supplémentaires :

Marie-Pierre Drolet

Directrice, Table autonome des aînés des Collines

[tabledesaines@gmail.com](mailto:tabledesaines@gmail.com)

(819) 457-9191 poste 241

Carl Hager

Bénévole pour TransporAction Pontiac et

Membre du conseil d'administration de la Table autonome des aînés des Collines

[madeleine.hager@sympatico.ca](mailto:madeleine.hager@sympatico.ca)

(819) 458-2991